

DÉCLARATION DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

DÉCLARATION DE MONSIEUR L'AMBASSADEUR ARRMANATHA C. NASIR VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

DÉBAT PUBLIC SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

New York, le 26 juillet 2022

Monsieur le Président,

Mesdames les représentantes et Messieurs les représentants,

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Comité, je félicite le Brésil d'avoir exercé diligemment la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de juillet. Je remercie également la Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, Lynn Hastings de son exposé.

Monsieur le Président,

La poursuite des implantations et de la confiscation de terres par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, a de graves répercussions politiques. Ces actes constituent des violations graves du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU et portent atteinte à la viabilité d'un État palestinien d'un seul tenant et aux perspectives de parvenir à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, conformément aux demandes formulées et avalisées de longue date par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la communauté internationale.

Le Comité se déclare préoccupé par les événements en cours à Massafer Yatta dans le sud de la Cisjordanie occupée, après la décision prise par la Cour suprême israélienne d'autoriser l'armée israélienne à s'approprier la zone. Plus de 1 200 Palestiniens risquent ainsi d'être

déplacés de force, dont un grand nombre de femmes et au moins 580 enfants, ce qui représentera l'expulsion forcée la plus importante de Palestiniens depuis 1967. Comme l'a signalé le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et comme indiqué dans la déclaration de fin de mission, en date du 15 juillet 2022, du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, l'exécution de cette décision mettra à l'épreuve la détermination de la communauté internationale et la capacité du Conseil de sécurité d'agir de manière décisive pour faire respecter le droit international et la Charte des Nations Unies et pour protéger les civils palestiniens vivant sous occupation, ainsi que leurs habitations et leurs moyens de subsistance.

Le Comité a prié instamment le Conseil de sécurité de rappeler clairement et fermement ses demandes, à savoir que le Gouvernement israélien, Puissance occupante, mette immédiatement un terme à toutes les expansions de colonies, aux démolitions, à la confiscation de biens palestiniens et à l'expulsion forcée de civils, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Monsieur le Président,

Le Comité est alarmé par l'augmentation, ces derniers mois, de la violence et du nombre de victimes dans le Territoire palestinien occupé,

y compris à Jérusalem-Est, comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland. Nous condamnons les meurtres indiscriminés de civils et le recours à une force létale contre eux, en particulier contre les enfants, actes qui deviennent bien trop fréquents et dont personne n'a à rendre de comptes. La protection des civils occupe une place centrale dans les travaux de l'ONU et du Conseil de sécurité et doit être prioritaire, en l'absence de règlement juste.

Les récentes constatations du Secrétaire général dans son rapport sur les enfants et les conflits armés ont mis en relief l'augmentation spectaculaire des graves violations infligées aux enfants palestiniens. Elles doivent rappeler de manière brutale que le Conseil de sécurité doit agir. Le Comité exhorte les forces israéliennes et les groupes armés palestiniens à s'acquitter des obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et à appliquer des mesures visant à protéger les enfants palestiniens qui sont pris dans cet engrenage tragique.

Nous nous félicitons des nombreux appels à l'action qui ont été lancés en faveur de la protection des défenseurs des droits humains et de la liberté de la presse et nous y associons. Le Comité accueille avec intérêt l'enquête préliminaire du Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme concernant le meurtre de la journaliste Chirine Abou Aklé et exhorte Israël à faire traduire en justice les responsables de cet acte. Il salue également les neuf États membres de l'Union européenne qui se sont engagés à continuer de travailler avec les six groupes palestiniens de la

société civile, qu'Israël avait qualifiés d'organisations terroristes en octobre 2021, en l'absence de toute information substantielle permettant d'étayer ces allégations. Ces organisations, dont certaines sont des partenaires du Comité, jouent un rôle primordial dans la promotion de la démocratie et dans l'édification d'une société civile palestinienne robuste, et doivent continuer de bénéficier d'un appui.

Monsieur le Président,

Par ses activités multidimensionnelles, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle capital dans la fourniture de services essentiels au peuple palestinien. Le Comité salue les promesses de dons faites par les États Membres à la récente Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions et se joint au Secrétaire général pour exhorter les États Membres à doter l'Office d'une assise financière viable. En contribuant à l'Office, nous contribuons à la protection et à la dignité des réfugiés de Palestine, ainsi qu'à la paix et à la stabilité du Moyen-Orient.

Nous nous félicitons des constatations faites en juin 2022 par la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël. Nous partageons l'évaluation selon laquelle la poursuite de l'occupation israélienne du territoire palestinien sous toutes ses facettes, dont l'annexion, le bouclage de Gaza et les politiques fondées sur la discrimination et la ségrégation, sont les principales causes profondes des

tensions, de l'instabilité et des conflits récurrents dans la région. Le Comité s'engage à continuer de se mobiliser auprès des États Membres et des hauts fonctionnaires des Nations Unies en vue de la reprise des négociations visant à remédier à ces causes profondes, à régler les questions fondamentales et à instaurer une paix juste et durable. Seul un processus politique global répondant aux promesses non tenues faites au peuple palestinien et conduisant à la réalisation de ses droits inaliénables, notamment à l'autodétermination et au retour, permettra de mettre fin au conflit.

Conformément à son mandat, le Comité poursuivra son action de mobilisation, organisera des manifestations publiques et appellera l'attention sur la question des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris à Jérusalem-Est.

Monsieur le Président,

La seule façon de résoudre la question de Palestine est par la voie de la solution des deux États, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine. Nous exhortons le Conseil de sécurité à agir sans plus tarder pour concourir à parvenir à cette solution.

Je vous remercie de votre attention.
